

VILLE DE MORLAIXDépartement du
Finistère**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SÉANCE DU JEUDI 29 JUIN 2023****Date de convocation**
22 juin 2023**Question**
DUT n° 23-04-06**Rapporteur :**
Jérôme PLOUZEN**Nombre de conseillers**
en exercice : 33**Nombre de conseillers**
présents : 22**Nombre de conseillers**
votants : 33**Président :** Jean-Paul VERMOT.**Étaient présents :** Jean-Paul VERMOT ; Patrick GAMBACHE ; Catherine TRÉANTON ; Yvon LAURANS ; Nathalie BARNET ; André LAURENT ; Valérie SCATTOLIN ; Frédéric L'AMINOT ; Jérôme PLOUZEN ; Françoise QUÉINNEC ; Patricia STÉPHAN ; Katell SALAZAR ; Camille THOMAS ; David GUYOMAR ; Kristell BRETON ; Ghislain GUENGANT ; Jolan FAUCHEUR ; Eugène DAVILLERS-CARADEC ; Jean-Charles POULIQUEN ; Georges AURÉGAN ; Marie GALLOUÉDEC ; Sabine DUVAL-ARNOULD.**Ont donné procuration :** Laëtitia ABILY à Patrick GAMBACHE ; Ismaël DUPONT à Eugène DAVILLERS-CARADEC ; Marie-Françoise MADEC à Valérie SCATTOLIN ; Ahamada ZOUBEIRI à Jérôme PLOUZEN ; Elise KÉRÉBEL à André LAURENT ; Henri-Merlin GABA ENGABA à Catherine TRÉANTON ; Édith FER à Frédéric L'AMINOT ; Maëla BURLOT à Kristell BRETON ; Charlotte JULIE à Sabine DUVAL-ARNOULD ; Christophe STEWART à Georges AURÉGAN ; Serge MOULLEC à Jean-Charles POULIQUEN.**Secrétaire de séance :** Patrick GAMBACHE**> DÉSFFECTATION D'UNE PORTION DE VOIRIE RUE JEAN
MONNET EN VUE DE SA CESSION**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L. 2111-1 et L. 2141- 1 ;

Vu la délibération n° DUT 23-03-01, en date du 6 avril 2023, prescrivant une enquête publique en vue de la désaffectation et du déclassement d'une portion de voirie rue Jean Monnet – ZAE de Langolvas ;

Vu le rapport d'enquête publique établi par Monsieur Jean-Luc PIROT, commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique tenue du 3 mai au 19 mai 2023 ;

Vu le plan de division provisoire ci-annexé ;

Considérant le projet de l'Association Les Genêts d'Or consistant à acquérir une emprise de voirie d'environ 340 m² formant un cul-de-sac, située entre la parcelle BR n°134 et la parcelle BR n°121 rue Jean Monnet ;

Considérant que cette emprise relève du domaine public communal ;

Considérant que le projet de l'Association Les Genêts d'Or est de créer sur cette emprise des places de stationnement adjacentes au futur emplacement d'une blanchisserie ;

Considérant que la rue Jean Monnet est une voie communale de fait, sans avoir fait l'objet d'un classement dans le domaine public routier ;

Considérant que le dossier d'enquête publique constate la désaffectation de cette portion de voirie à la circulation générale et à l'usage du public ;

Considérant que le rapport d'enquête publique fait état d'une conclusion favorable à la désaffectation et au déclassement de la voirie ;

Considérant que la réalisation de ce projet de cession d'emprise foncière nécessite de procéder à la désaffectation et au déclassement de cette portion de voirie pour intégrer le domaine privé de la commune ;

Considérant que ce terrain fera l'objet d'une délimitation et d'un document d'arpentage par un géomètre ;

Les membres de l'assemblée délibérante à l'unanimité :

- Article 1 : donnent leur accord sur la désaffectation de fait de parcelles relevant du domaine public communal, tel qu'indiqué sur le plan annexé : l'emprise de voirie formant un cul-de-sac et située entre la parcelle BR n°134 et la parcelle BR n°121, d'une contenance approximative de 340 m² ;
- Article 2 : cet acte sera transmis au Préfet du Finistère au titre du contrôle de légalité. Il peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois auprès du tribunal administratif de Rennes ou sur le site télérécourse citoyen (www.telerecours.fr) à compter de l'accomplissement des mesures de publicité adaptées ou de sa notification.

Le secrétaire de séance,



Patrick GAMBACHE

Le Maire,



Jean-Paul VERMOT